

Conférence de presse annuelle du 31 mars 2015

Anne Héritier Lachat
Présidente du conseil d'administration

Continuité et changement(s)

Mesdames, Messieurs,

2014 a été à nouveau une année intense pour la FINMA. Cette intensité a été visible en partie : la FINMA a en effet conclu de nombreuses procédures par des décisions. La masse des cas de comportements commerciaux inacceptables a ainsi mis à la une notre activité en matière de sanctions, l'*enforcement*.

Accent sur l'*enforcement*

L'enquête sur les manipulations de devises par UBS a constitué le cas le plus astreignant de notre histoire. Nous avons prononcé une lourde mesure de confiscation au profit de la Confédération et imposé des conditions sévères au négoce des devises ainsi qu'au système salarial en la matière. Enfin, nous avons ouvert des procédures encore pendantes contre onze des personnes impliquées. Cet accent plus marqué sur la poursuite des personnes physiques s'inscrit dans le cadre de nos nouvelles lignes directrices applicables à l'*enforcement*. Celles-ci concrétisent notre stratégie en matière de sanctions. Nous avons aussi traité de nombreux cas de manipulations de marché et exigé d'une importante assurance-maladie un remboursement de primes.

Ces procédures ne représentent toutefois que la partie visible de notre travail, celle qui donne lieu à une certaine couverture médiatique. L'essentiel de notre activité se déroule généralement dans l'ombre pour que les clients soient protégés et le fonctionnement du marché assuré. Le travail quotidien de surveillance constitue le cœur de notre activité. Nos collaborateurs dialoguent constamment avec les assujettis ; ils analysent leurs procédures, relèvent les faiblesses, en exigent la correction, posent des questions critiques et, enfin, examinent la stabilité financière des établissements.

Décisions importantes en matière de personnel

2014 a aussi été une année intense pour le conseil d'administration qui a dû prendre des décisions importantes en matière de personnel. La planification des successions est l'une des tâches essentielles de tout organe stratégique. Le conseil identifie et promeut les candidats internes adéquats. Ce système de succession interne a ainsi fait ses preuves pour les nominations du directeur, Mark Branson, et pour d'autres membres de la direction. Nous avons aussi pu recruter dans la branche le nouveau responsable de la division des assurances, Peter Giger, qui exerce aussi la tâche de directeur adjoint. Cette dernière nomination démontre que la FINMA est un employeur intéressant pour les

cadres très qualifiés de l'économie. A fin 2015 le conseil d'administration va aussi être renouvelé ; cette tâche incombe au Conseil fédéral.

Examens externes de l'activité de la FINMA

En sus des activités mentionnées, la FINMA a subi en 2014 plusieurs examens de la part d'autorités indépendantes, soit le FMI et le Conseil fédéral. Le FMI a reconnu la bonne qualité de la surveillance, le professionnalisme des collaborateurs ; il a constaté que la Suisse respecte très largement les standards internationaux en matière de surveillance. De son côté, le Conseil fédéral est aussi parvenu à des conclusions positives dans son rapport sur les activités réglementaires et de surveillance de la FINMA.

Le Conseil fédéral considère que tant la structure que la forme juridique et l'organisation de la FINMA sont adaptées à ses buts. Il ne se justifie pas en particulier de modifier ces buts et de mettre sur le même pied la promotion de la compétitivité de la place financière. Une telle modification conduirait à des conflits de priorités et à une perte de crédibilité sur le plan tant national qu'international.

Comme le FMI, le Conseil fédéral recommande une augmentation des contrôles directs auprès des assujettis. Depuis 2010 déjà la FINMA exerce sa surveillance de manière plus directe et nous renforçons résolument les compétences nécessaires. Nous effectuons maintenant ces contrôles auprès de toutes les catégories d'assujettis. Ainsi 122 contrôles ont eu lieu en 2014.

Etat de la place financière suisse

Permettez-moi quelques brèves remarques sur le présent et l'avenir de la place financière.

Le secteur contribuait selon les derniers chiffres disponibles à 10,5 % du PIB et employait environ 210 000 personnes en 2013. Cette contribution est inférieure à celle qui prévalait avant la crise, mais se situe au niveau – plutôt sain – du début du 21^e siècle. Le taux d'occupation est resté généralement stable. Il faut cependant noter une modification interne du rapport entre les deux secteurs, soit les assurances et les banques. Le secteur des assurances sera bientôt économiquement aussi important que le secteur bancaire. La place financière suisse reste encore la plus importante en matière de gestion transfrontalière de fortune privée.

Dans le domaine des banques, les taux d'intérêts très bas, voire négatifs, la réduction des marges et le changement des modèles d'affaires constituent des défis importants, surtout pour les petits établissements financiers. Ainsi, en 2014, douze petits négociants en valeurs mobilières et banques ont quitté le marché. Cette consolidation devrait se poursuivre. Mais, 280 établissements bancaires restent un nombre très élevé pour un pays de la taille de la Suisse. La concurrence règne encore et une diminution du nombre des banques ne présage pas de perspectives d'avenir noires.

La place financière dispose actuellement encore d'atouts décisifs : le savoir-faire de la branche, un personnel particulièrement qualifié, une capacité d'innovation intacte. De plus, la Suisse reste un Etat politiquement et économiquement stable. Toutefois l'avenir n'est pas nécessairement radieux.

Reliquat du passé et nouveaux risques

Ces dernières années, en sus des difficultés économiques comme les taux d'intérêts bas, de nombreux cas de comportements inacceptables répétés des établissements comme des individus ont plombé la branche. Ils ont aussi entaché la réputation de la place. Ainsi, comme nous l'avons déjà souligné lors de notre conférence de presse de 2014, une modification des comportements commerciaux de la branche reste indispensable.

A cela s'ajoutent de nouveaux risques qui assombrissent l'avenir. J'aimerais pour terminer en évoquer brièvement deux.

- Tout d'abord, la réglementation européenne dans le domaine des marchés financiers contient très fréquemment des règles concernant les Etats tiers, dont notamment la Suisse. Ces règles posent régulièrement des exigences en matière d'équivalence de la surveillance et de la réglementation pour maintenir l'accès au marché européen. Suite à l'acceptation de l'initiative sur l'immigration de masse, le risque qu'un examen en principe technique devienne un exercice politique s'est déjà matérialisé. Toute amélioration de l'accès au marché européen dépend de la situation politique générale, indépendamment de l'équivalence des règles et de la surveillance.
- Le deuxième risque est lié à la mutation vers une clientèle fiscalement conforme. Un certain nombre d'établissements remplacent la clientèle non fiscalisée des pays voisins par des clients provenant de pays plus lointains. Ce changement implique des nouveaux risques. Il est en effet plus difficile de connaître et de gérer de manière adéquate de tels clients. Il n'en devient que plus important pour les banques de reconnaître les risques liés à cette clientèle nouvelle et de les gérer soigneusement.

Tous ces risques ne peuvent cependant pas être maîtrisés par la FINMA seule. Cette tâche incombe tant à la branche qu'à la politique.

Pour la FINMA, il existe encore d'autres défis à relever. La surveillance de la stabilité financière des banques et des assurances en constitue un élément central. Les exposés de Mark Branson et Peter Giger y sont consacrés.